Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un bâtiment commercial INTERMARCHE et un parking de 117 places sur la commune de La Voge les Bains

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale :

RCS / SIRET : 3 3 4 0 5 5 6 4 7 0 0 5 7 5 Forme juridique : SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Rubrique 41 de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'environnement	Aménagement d'un parking de 117 places de stationnement (aire de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la création d'un bâtiment commercial INTERMARCHE et un parking de 117 places.
Le site est actuellement déjà occupé par un batiment INTERMARCHE
Le projet comprend :
- La démolition du bâtiment actuel,
- La création d'un bâtiment commercial avec une surface de vente de 995 m^2,
- La création de 117 places de parking dont 3 places PMR, 2 places de recharge électrique,11 places pré-cablés , 2 places famille.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à la réhabilitation du site occupé actuellement par un bâtiment commercial et va permettre d'offrir un meilleur service avec la création d'un supermarché.

Ce projet permet de présenter une meilleure offre alimentaire et non-alimentaire de proximité aux habitants de la commune dans un bâtiment plus conforme aux normes actuelles.

Ce projet permettra la création d'emploi et rendra la commune plus attractive.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le bâtiment présent sur site qui accueillait un bâtiment commercial INTERMARCHE sera détruit.

Le terrain étant légèrement en dévers il y aura un léger remblais au niveau du futur batiment.

Un bâtiment supermarché sera créé.

Une charte chantier propre sera mise en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de stationnement de 117 places comportera les aménagements suivants :
- 3 places PMR,
- 2 places famille,
- 2 places de recharge électrique,
-11 places pré-cablés.

Pour limiter les eaux de ruissellement , des espaces verts seront conservés à hauteur de 11 686 m^2 environ et un bassin de rétention sera mis en place. Une note hydraulique définira son volume.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de vente	995 m²
Espaces verts	11 686 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Route d'Epinal
88240 LA VOGE LES BAINS

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 06°16'29"15 **Lat.** 48°00'18"74

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__

Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet se situe dans un ZNIEFF type 2 "Voge et BASSIGNY" Un ZNIEFF type 1 se situe à 1 km au Sud du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun arrêté de protection de biotope n'est présent sur la commune de LA VOGE LES BAINS
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Aucun PPRn ni PPRt sur la commune de La Voge Les Bains
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	3 BASIAS sont présent dans un rayon de 500 m autour du site dont 1 qui concerne la station service actuelle.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☒	☐	Le projet se situe dans un ZNIEFF type 2 "Voge et BASSIGNY" Un ZNIEFF type 1 se situe à 1 km au Sud du sit

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le site est déjà majoritairement imperméabilisé. Cependant une partie du projet est actuellement occupé par un champs agricole. Le projet va conserve des espaces verts importants. Cf. plan projet
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Risque sismique : zone de sismicité 2 (aléa faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Il n'existe pas d'arrêté préfectoral relatif au risque termite et mérule dans le département des Vosges Concernant le risque Radon la commune est classée en catégorie 2 :(teneurs en uranium faibles).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	- En phase chantier : trafic d'engins pouvant effectuer des livraisons et évacuation des déchets de démolition. - En phase d'exploitation : trafic lié aux véhicules des clients, employés, camions de livraisons et de collecte des déchets
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Oui de manière temporaire en phase chantier. Oui en phase exploitation mais au vu de l'environnement du site (Routes départementales n°164 et n°434 considérées comme voie bruyante), les nuisances liées aux émissions sonores sont jugés comme faibles.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet pourra engendrer des vibrations durant la phase chantier uniquement et ce de manière temporaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	De l'éclairage public est déjà présent sur les routes départementales n°164 et n°434.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Durant le chantier, les émissions seront liées à la circulation des engins de chantier et d'évacuation des déchets.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le ruissellement sera limité par la présence d'espaces verts importants. De plus un bassin de gestion des eaux pluviales sera créer afin de régulier le volume d'eaux pluviales généré par le site. Une étude déterminera ce volume alloué aux eaux pluviales. La station-service sera équipée d'un séparateur hydrocarbures afin de récupérer les eaux pluviales au niveau des pistes et du dépotage.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées seront rejetées dans une filière d'assainissement non collectif propre au site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Durant la phase d'exploitation les déchets seront : DIB, cartons, biodéchets, OM. Ceux-ci seront triés puis recyclés ou revalorisé.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet vise à la réhabilitation du site occupé auparavant par un batiment INTERMARCHE et va permettre d'offrir un meilleur service avec la création d'un supermarché.

Ce projet permet de présenter une offre alimentaire et non-alimentaire de proximité aux habitants de la commune.
Ce projet permettra la création d'emploi et rendra la commune plus attractive.

La confrontation du projet d'aménagement avec l'analyse des enjeux environnementaux révèle que le projet n'a pas d'effet sur les milieux naturels protégés, les zones humides et les eaux souterraines.

Le site est aujourd'hui majoritairement imperméabilisé. Cependant une partie de la parcelle agricole sera imperméabilisé.
Une grande surface d'espace vert sera tout de même conservé avec une surface d'environ 11686 m².

Les eaux de ruissellement sera canalisées, stockées par un bassin de rétention dont une etude hydraulique déterminera les volumes.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet n'engendrera pas d'enjeux majeurs en termes d'environnement,
- Le projet engendrera peu d'impact supplémentaire,
- Le projet n'est pas concerné par un périmètre de captage des eaux potable,
- Le projet n'est pas concerné par des risques inondations,
- Le projet ne se situe pas dans une zone naturelle remarquable et la zone la plus proche se trouve de l'autre côté de la départementale.

Au vu des différents éléments présentés nous ne pensons pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Cf. Etude environnemental A.D Environnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Pagny-sur-Meuse le, 04/06/2019
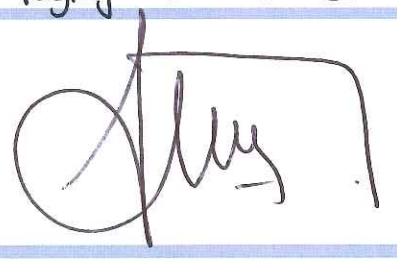
Signature